



# Dispositions spéciales CARAT GARANTI 2

Cette offre peut être close à tout moment.

L'offre **CARAT GARANTI 2** (FR0010652735) est disponible du 01/09/2008 AU 19/12/2008 à 12 heures, date de réception chez Cardif Assurance Vie.  
L'adhérent/souscripteur peut souscrire à l'obligation CARAT GARANTI 2 :

- Sous forme d'un versement initial.

Tous les versements sur l'unité de compte CARAT GARANTI 2 nets de frais sont affectés initialement à l'unité de compte **Cardif Monétaire 2 Attente 1** puis arbitrés automatiquement le 02/01/2009 vers l'unité de compte CARAT GARANTI 2. Cet arbitrage sera réalisé sans prélèvement des frais d'arbitrage.

Tous les versements **parvenus chez Cardif Assurance Vie jusqu'au 19/12/2008 à 12 heures sont acceptés**, sous réserve que la limite du montant global de l'émission acceptée par l'assureur ne soit pas dépassée. A l'échéance de l'unité de compte CARAT GARANTI 2, le 11/01/2017, la part de la valeur de rachat correspondante sera affectée automatiquement et sans prélèvement des frais d'arbitrage à une unité de compte de type monétaire.

Avant de choisir CARAT GARANTI 2, vous devez lire attentivement le document "Caractéristiques principales" de l'obligation CARAT GARANTI 2.  
Cette obligation est destinée à être commercialisée exclusivement dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Cardif Assurance Vie.

Cardif Monétaire 2 Attente 1 est un FCP dont le portefeuille est principalement investi en Titres de Créances Négociables émis par l'Etat français. Le FCP pourra intervenir sur les marchés optionnels français et étrangers.

---

## Signature

**Je reconnais avoir effectué un bilan patrimonial avec mon conseiller, comprendre le fonctionnement de l'obligation CARAT GARANTI 2, accepter les Dispositions spéciales ci-dessus et avoir préalablement pris connaissance : des caractéristiques principales de l'obligation CARAT GARANTI 2 et du prospectus simplifié de l'unité de compte Cardif Monétaire 2 Attente 1.**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations recueillies sont obligatoires pour réaliser l'opération d'assurance puis l'exécuter et seront utilisées pour la gestion interne de Cardif Assurance Vie, ses mandataires, courtiers et réassureurs.

Elles pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de Cardif Assurance Vie, sauf si vous vous y opposez. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant au service Relations Clientèle - Gestion Epargne de Cardif - 4, rue des Frères Caudron 92858 Rueil-Malmaison Cedex.

A réception de ce document par Cardif, un avenant doit vous être adressé dans un délai maximum de 3 semaines. Si ce n'était pas le cas, veuillez nous le signaler.

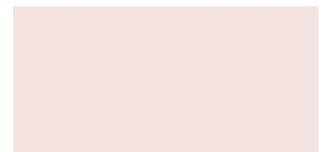
Merci d'adresser ce document, sans omettre de le signer, à votre correspondant habituel.

Signature de l'adhérent  
(ou du souscripteur)

Signature du co-adhérent<sup>(3)</sup>  
(ou du co-souscripteur)

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_



(3) Signature indispensable pour les contrats en co-adhésion ou co-souscription